



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT **DE L'ACCUEIL DE LOISIRS CAP A CITE**

SOMMAIRE :

Introduction

Modalités d'inscription (page 2)

Généralités

Documents obligatoires

Assurance

Encadrement (page 3)

Horaires (page 3)

Lieux D'accueil (page 4)

Périodes et lieux d'ouverture

La restauration

Contenu et Programmation des activités. (page 5)

Tarification de l'accueil de loisirs (page 5)

Mode de calcul de la tarification

Tarifs du centre de loisirs

Responsabilité et sécurité (page 7)

Généralités

Traitements médicaux, allergies...

Accidents

Objets de valeur

Discipline (page 8)

Introduction

L'association Cap à Cité :

Crée en 2002 par des parents d'élèves, Cap à Cité est une association loi 1901, ayant pour but d'organiser et de coordonner l'animation enfance-jeunesse sur le territoire de Binic-Etables-sur-mer. Pour ce faire elle utilise et met à profit les outils déjà existants en participant au développement local. Elle s'attache à la promotion d'activités culturelles et sportives. Elle offre aussi un service d'animations socioculturelles, construit autour de ses projets pédagogiques. Elle est enregistrée comme organisateur, auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale sous le numéro 022ORG0124. Son siège social est situé plage du moulin à Binic-Etables-sur-mer, ses statuts sont déclarés à la préfecture de Saint Brieuc

Le projet éducatif de la structure, validé par le bureau, a été écrit conjointement par l'équipe de direction des différents accueils de l'association et les parents bénévoles membres du bureau. Il est réécrit environ tous les 5 ans afin de rester au plus proche des réalités de terrain.

Les cinq directeurs (directrices) des différents équipements comme l'accueil de loisirs, le local-jeunes, la garderie, appliquent et approfondissent les finalités du projet éducatif dans les projets pédagogiques, destinés à régler les fonctionnements de ces accueils.

Les municipalités de Binic-Etables-sur-mer et de Plourhan veillent au respect de ce projet éducatif et l'association doit, chaque année, faire valider son budget ainsi que ses différents projets pédagogiques en conseil d'administration. L'association est conventionnée par les municipalités pour mettre en œuvre ces projets, elle reçoit une subvention annuelle de fonctionnement des deux communes. Ces subventions sont proportionnelles au nombre d'enfants accueillis et résidants dans ces communes.

La commune de Plourhan a mis en place un PEDT (projet éducatif territorial) avec le plan mercredi, ce qui permet à l'association de proposer une offre riche et solide d'activités périscolaires au sein du territoire.

Toutes les familles adhérentes(360 en moyenne chaque année), les élus du service enfance- jeunesse, les chefs d'établissements scolaires, les partenaires financiers, les membres du conseil d'administration sont invités à l'assemblée générale annuelle afin de prendre part aux décisions relatives aux fonctionnements de l'association.

Un exemple de fonctionnement atypique de l'accueil de loisirs, par exemple, est l'absence de pré-inscription. En effet, lorsque l'enfant est adhérent de l'association, les parents ne doivent pas nécessairement l'inscrire avant de l'amener à l'accueil. C'est une volonté de l'association et surtout un vrai service pour les familles.

Les intentions éducatives de l'équipe pédagogique

Cap a cité est attachée aux principes de l'éducation populaire, ses priorités en tant qu'organisateur sont :

- une éducation permanente, que chaque moment de la vie nous permet de « grandir » acquérir sans cesse un apprentissage.
- De la citoyenneté, impliquant une confrontation avec des adultes, la concertation, la prise de décisions qui les rendent acteurs de leur choix, les responsabilisant ainsi.
- L'utilisation et l'exploitation de son territoire, permettant la découverte d'activités nouvelles, du milieu naturel (forêt, plage...) mais aussi de leur environnement (milieu marin...)
- La diffusion et la connaissance au plus grand nombre pour expérimenter divers ateliers (théâtre, musique, photo...)
- La possibilité pour chacun de prendre sa place dans la société.

Moyens : Elle met en place cette éducation populaire par le biais d'activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles à tous.

Finalité : Amener à la construction d'une personnalité autonome et responsable.

Les différents accueils de l'association :

L'association Cap à Cité met en place et anime depuis plus de 15 ans :



- **un local-jeunes plage du moulin et un local au skate park** (ouverts tous les mercredis-samedis et vacances)



- **un accueil de loisirs** (ouvert toute l'année les mercredis et vacances)

- **des séjours de vacances** (2 ou 3 par an)



- **des échanges européens** (2 par an pour les plus de 13 ans)

- **l'accueil de jeunes en Services Volontaire Européen** (2 volontaires par an depuis 15 ans)



- **des activités «temps méridien»** sur les deux écoles primaires de Binic Etables-sur-mer



- **des ateliers théâtre et des ateliers arts plastiques** (toute l'année de 4 à 99 ans – tous niveaux)

Ce règlement intérieur s'applique essentiellement au centre de loisirs, mais peut également sur certain point, valoir pour les diverses activités de l'association.

Modalités d'inscription au centre de loisirs :

Généralités :

Tous les enfants de 3 à 11ans sont accueillis au centre de loisirs. Les enfants extérieurs à la commune sont également accueillis, sans supplément tarifaire.

Pour que l'inscription de votre enfant soit prise en compte, il faut avoir **s'inscrire sur notre portail famille**

Capacite22.portail-defi.net

Les inscriptions se font directement sur le portail famille.

Pour les mercredis :

- Vous devez faire **OBLIGATOIREMENT** l'inscription ou la désinscription au plus tard **5 jours** avant la date en question. (Jusqu'au jeudi matin précédant le mercredi)
- Si vous êtes hors délai des 5 jours, vous ne pourrez donc pas modifier les inscriptions sur le portail famille, mais vous devez nous contacter par téléphone ou par mail pour nous informer de l'absence de votre enfant.

Dans ce délai, si l'absence de l'enfant est due à des raisons médicales, cette réservation ne vous sera pas facturée. Le **certificat médical** est à nous présenter **obligatoirement**.

En dehors de ce cadre, les **réservations non annulées** sur le portail dans ce délai de 5 jours, **seront facturées**.

Pour les vacances :

- Vous pouvez faire les inscriptions jusqu'à **10 jours** avant le premier jour d'ouverture du centre de loisirs. Dans cette période de 10 jours où vous n'avez plus la main sur les inscriptions sur le portail famille, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone pour savoir si des places se libèrent.
 - Tout changement doit se faire 10 jours avant le jour à modifier comme pour les mercredis (*Exemple: si l'inscription est à la journée et que l'inscription passe à la demi-journée ou l'inverse*)
- Attention, toute modification non faite à temps sera facturée** (passage d'une journée à une demi-journée notamment)

Une **adhésion annuelle** est également demandée, elle est de 15€ pour le premier enfant, 10€ pour les suivants, ainsi chaque enfant est ADHERENT.

L'association Cap A Cité enregistre chaque période d'ouverture auprès de la **direction départementale de la cohésion sociale des côtes d'Armor**, en y indiquant le lieu, l'effectif maximum d'enfants accueillis, les animateurs et directeur intervenants auprès des enfants.

Suite à cette déclaration, un **numéro de déclaration d'accueil de loisirs** est attribué chaque année à l'association.

Documents obligatoires :

Sur le logiciel toutes les informations des deux parents ou tuteur légal sont à remplir ainsi que les informations sanitaires, vaccins de l'enfant.

Vous devez avoir pris connaissance du **règlement intérieur et du projet pédagogique** de l'association (disponibles en consultation au centre de loisirs, sur notre site internet www.capacite.bzh, ou sur simple demande à l'association)
Tous les documents obligatoires sont disponibles en téléchargement sur notre logiciel, au centre de loisirs et aux bureaux de l'association.

Assurance :

L'association Cap A Cité est assurée pour tous ses adhérents, pour l'ensemble de ses activités à la **MAIF** contrat n°3201428N.

Cependant, veuillez à ce que vos enfants soient couverts par une assurance responsabilité civile en cas de dommage causé à autrui.

Encadrement :

Pour l'accueil des enfants au centre de loisirs, l'association doit respecter la **règlementation établie par le ministère de la jeunesse et des sports**.

Le centre de loisirs est un accueil extrascolaire (pendant les vacances scolaires) et un accueil périscolaire (les mercredis hors vacances scolaires).

Pour les périodes de vacances et les mercredis la réglementation impose 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Horaires :

Les mercredis : de 7h30 à 18h45

Pendant les vacances scolaires : de 7h30 à 18h45.

L'accueil peut se faire à la journée ou matinée avec ou sans repas.

Il est demandé de ne pas amener vos enfants après **10H**

Pour la matinée sans repas vous ne pouvez récupérer vos enfants que à **12H** et avec le repas à **13H30**.

En cas de sorties extérieures, les parents sont informés sur le programme d'activités et directement au centre de loisirs pour les horaires de départ et de retour. Les déplacements se faisant généralement en bus, les horaires de retour sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction de la circulation. Nous veillons cependant à respecter ces horaires au plus juste.

En cas de retard des parents :

-le soir : Chaque quart d'heure entamé après 18h45 sera facturé 4€ par enfant à titre de pénalité. L'objectif de ce nouveau dispositif de l'association est d'inciter les familles à venir chercher leurs enfants au plus près de l'heure de fermeture de l'ALSH par respect pour les salariés de l'association.

L'offre d'accueil :

Périodes et lieux d'ouverture :

Le centre de loisirs se trouve dans l'enceinte de l'école publique Albert Jacquard, **11 rue Pierre Le Cornec 22680 Etables sur mer**.

Le numéro de téléphone est le : **02.96.71.23.79** ou le **06.79.33.33.60** (Frénée marina, Directrice)

Pour toutes questions par mail : capacite.clsh@gmail.com / site internet : capacite22.portail-defi.net

Le centre de loisirs est un bâtiment récent, construit en 2012. Il permet d'accueillir des enfants de 3 à 11 ans (toilettes et mobiliers adaptés) et répond à toutes les normes de sécurité en vigueur. Il est composé de **3 grandes salles d'activités, une grande salle d'accueil et une grande salle de sieste**.

L'extérieur est composé d'une **grande cour fermée** (avec un préau), qui comprend une **structure de jeu** pour enfants. Une **salle de motricité** attenante à l'école est également à disposition du centre de loisirs (en fonction des activités proposées) ainsi que les tapis d'activités et **structures de jeu intérieures**. Sur réservations, nous avons accès à la **salle omnisport et DOJO** d'Etables sur mer située à proximité du centre de loisirs. Le **terrain de foot, les terrains de tennis, le city stade, ainsi que le skate parc** sont également à proximité du centre de loisirs et utilisés en fonction des activités proposées.

Les bureaux de l'association, ouverts tous les jours de 9h à 17h, sont situés 8 Allée du stade, 22680 Etables sur mer. Téléphone : 02.96.72.23.20.

La restauration :

Les repas sont préparés par les cuisiniers du foyer logement « les Magnolias », les enfants déjeunent dans le réfectoire de l'école Albert Jacquard.

Pour les sorties les piques niques et les goûter sont fournis par l'association.

Contenu et Programmation des activités :

Nous proposons aux enfants un programme d'activités ludiques et variées, celui-ci est donné à titre indicatif, il est susceptible de changer ou d'être modifié en fonction de la météo, du nombre d'enfants inscrits, du choix des enfants.

Ces programmes sont adaptés à l'âge et aux besoins des enfants, et respectent leur rythme de vie. Ils sont distribués avant chaque période dans les écoles d'Etables-sur-mer et Plourhan, ils sont également disponibles au centre de loisirs, sur Facebook ou sur notre portail famille.

Les différentes activités proposées permettent aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques, de partager des moments ludiques et de proposer leurs idées.

L'équipe d'animation composée de professionnels est à l'écoute des besoins des enfants et veille à chaque instant à leur sécurité physique.

Des coins jeux sont à disposition des enfants, ils peuvent circuler librement dans le centre de loisirs et choisir leurs jeux selon leurs envies. (coins voitures, lego, kapla, poupées, lecture, dessins...)

Les enfants ne sont pas autorisés à ramener leurs jouets de la maison (sauf les doudous pour la sieste, et livres pour partager des histoires avec les copains)

Vous trouverez nos objectifs éducatifs, que nous détaillons dans notre projet pédagogique.

Tarification de l'accueil de loisirs :

Mode de calcul de la tarification :

Depuis 2010, l'association Cap A Cité applique une **tarification modulée**, en fonction du quotient familial attribué par la CAF (caisse d'allocation familiale) en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Un document de la CAF ainsi que votre numéro d'allocataire vous sont demandés à l'inscription des enfants au centre de loisirs.

En cas de changement de quotient familial, vous devez l'envoyer sur votre espace du logiciel.

ATTENTION :

Si vous n'avez pas de quotient familial ou si vous n'êtes pas affiliés à la CAF22, le tarif le plus élevé s'applique.

Les personnes affiliées à une CAF hors département (hors CAF 22) bénéficient du tarif le plus élevé mais peuvent parfois se faire rembourser avec des justificatifs de présence fournis par l'association.

Les factures du centre de loisirs vous seront expédiées **PAR MAIL et disponible sur votre espace famille**, à la fin du mois où vos enfants ont été présents.

L'adhésion annuelle n'est facturée que le premier mois de présence de l'enfant et est valable de Juillet à Juin.

La facturation est établie en fonction des présences et des réservations, **un forfait à la semaine** est pratiqué si votre enfant est présent 5 journées consécutives (du lundi au vendredi) pendant les périodes de vacances scolaires.

Pour le règlement des factures nous acceptons les cartes bancaires, les espèces, les chèques, les virements bancaires, les tickets cesu (matérialisés), les chèques vacances ANCV, les chèques vacances ANCV sports, les bons CAF (pour les mini-camps), NACV dématérialisé.

En cas de difficultés financières, le bureau de l'association se tient à votre disposition pour trouver des solutions, n'hésitez pas à nous contacter, nous trouverons ensemble des solutions personnalisées. Notre association a mis en place un fond de solidarité, entièrement financé par les actions d'autofinancement des jeunes. Ce fond de solidarité vous permet de bénéficier d'une aide financière ponctuelle. Pour en bénéficier, vous devez adresser une lettre expliquant votre situation et votre demande au bureau de l'association. Votre demande sera étudiée anonymement en commission composée de 2 membres du bureau, de 2 jeunes et de 2 salariés de l'association.

Tarifs de l'accueil de loisirs

	Journée	Demi-journée (avec pause méridienne)	Demi-journée (sans pause méridienne)	Forfait semaine (5 journées complètes)
QF de 0 à 592	6,80 €	4,90 €	3,40 €	28,90 €
QF de 593 à 859	9,55 €	6,78 €	4,78 €	40,59 €
QF de 860 à 1126	12,29 €	8,65 €	6,15 €	52,23 €
QF de 1127 à 1393	15,03 €	10,52 €	7,52 €	63,88 €
QF supp à 1394	17,76 €	12,38 €	8,88 €	75,48 €

Tarifs adhésion annuelle à l'association : 15€ pour le premier enfant, 10€ pour les suivants. L'adhésion est calculée sur l'année (de juillet à juin)

ATTENTION :

Il peut arriver qu'une sortie soit prévue pour toutes les tranches d'âges (donc tout le centre de loisirs), dans ce cas, le centre de loisirs n'assure pas de permanence au centre.

Tarif des camps : Chaque été, l'association organise des camps (5 jours, 4 nuits) le tarif comprend (transport, hébergement, nourriture, activités), pour ces 5 jours.

Tarif en cas de retard : 4€ par quart d'heure entamé en cas de retard après 18h45.

Responsabilité et sécurité :

Généralités :

L'association Cap à Cité est constituée de parents bénévoles : sa présidente est : Mme Carole Guegant-Fourmentin

L'organigramme complet est disponible sur notre site internet.

Les membres du bureau sont les responsables légaux de l'association.

Le directeur de l'association, est M.Laithier Jean Marc : 06.72.72.94.28

Mme Frénée Marina est directrice du centre de loisirs et responsable légale du respect de la réglementation en vigueur appliquée aux accueils collectifs de mineurs.

La gestion d'un centre de loisirs implique que son équipe ait réalisé **un projet pédagogique** disponible sur demande et sur le portail.

Le bureau de l'association a réalisé un **projet éducatif** sur lequel se base l'équipe pour faire son projet pédagogique. Il est disponible sur notre site internet, consultable au centre de loisirs et donné sur demande,

La sécurité physique et affective des enfants est la priorité de l'équipe d'encadrement formée de professionnels de l'animation. Les membres de l'équipe possède tous le **BAFA** (ou sont stagiaires-bafa en cursus de formation), mais la plupart des directeurs possèdent le **BAFD, le BPJEPS** ou diplômes d'état de niveau 4 dans l'animation socioculturelle et sportive.

De plus, l'association propose régulièrement des formations aux **premiers secours** à tout son personnel

-L'accès aux bâtiments est limité aux parents, pour cela il est demandé aux parents de rester dans le SAS d'entrée et d'attendre votre enfant.

Traitements médicaux, allergies... :

Si votre enfant a un traitement médical, vous devez en informer les responsables et **NE JAMAIS confier les médicaments à votre enfant.**

Les médicaments doivent être confiés à la directrice ou aux animateurs, dans un sac plastique au nom de l'enfant avec l'ordonnance. Vous devez indiquer la posologie et le mode d'administration du traitement.

ATTENTION

Seuls les traitements de l'asthme comme la "ventoline" sont laissés aux enfants de + de 6 ans lorsque l'équipe en est informée.

En cas d'allergies, vous devez bien renseigner les infos sanitaires sur le logiciel. Vous devez également informer oralement l'équipe d'encadrants sur l'allergie de votre enfant et les conduites à tenir.

Si votre enfant possède un **P.A.I** (projet d'accueil individualisé) à l'école, vous devez en **informer l'équipe encadrante** et **fournir une copie** de ce P.A.I

Accidents :

En cas de maladie ou d'incident, les **parents seront prévenus** pour décider de la conduite à tenir. Le cas échéant (maladie contagieuse...) les parents seront tenus de venir chercher leur enfant. La directrice et l'équipe d'encadrants se réserve le droit de faire **appel à un médecin** ou d'emmener directement l'enfant au cabinet médical d'Etables-sur-mer situé en face du centre de loisirs.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence.

Objets de valeur :

Les objets de valeur tel que matériel informatique, multimédia, consoles de jeux, appareils photos, bijoux en or, argent, ne sont pas autorisés au centre de loisirs.

Les jouets personnels (amenés de la maison) sont fortement déconseillés.

Les doudous sont bien évidemment acceptés !

En cas de vol, perte ou détérioration de ces objets, l'association ne pourra être tenue responsable.

Discipline :

Le centre de loisirs est un moment d'apprentissage de la vie en collectivité. Cela implique le respect entre enfants mais également de tous les adultes qui encadrent ces temps. Tout manquement aux règles de fonctionnement ou à la politesse envers l'équipe d'animation, toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités (le non-respect et la dégradation du matériel...) feront l'objet d'avertissements adressés aux responsables légaux.

Les décisions de renvoi temporaire ou définitif seront signifiées aux parents oralement et par courrier par le président de l'association Cap à Cité.

Le centre de loisirs doit être un lieu de vie accueillant où les enfants se sentent bien et en sécurité. L'ambiance doit être agréable pour tous.

Des règles de vie en collectivité sont indispensables au bon déroulement de la journée. Ces règles sont affichées dans le centre de loisirs.

Nous impliquons les enfants dans l'élaboration de ces règles de vie en collectivité, ils doivent ensuite respecter ces règles simples qui leur sont régulièrement rappelées et expliquées.

Vous devez lire attentivement et conserver ce règlement intérieur.